



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 décembre 2022

FRANCE 2030 : « PARIS SACLAY CANCER CLUSTER », PREMIER LAURÉAT DE L'AMI « BIOCLUSTER »

Ce centre de recherche permettra la structuration de nos écosystèmes et de la politique de recherche du plan innovation santé 2030 et contribuera à la stratégie de lutte contre le cancer par la Première ministre et l'ensemble du Gouvernement.

Annoncé par le Président de la République le 29 juin puis le 12 octobre 2021, le volet santé de France 2030 « Innovation Santé 2030 » prévoit un ensemble de mesures législatives et règlementaires ainsi que 7,5 milliards d'euros pour faire de la France la nation la plus innovante et souveraine en santé d'Europe. L'objectif est d'accompagner les transformations de notre système de santé, au bénéfice de tous les Français, en produisant les traitements innovants tout en assurant la sécurité d'approvisionnement des produits essentiels.

Sous l'autorité du secrétariat général pour l'investissement, l'agence de l'innovation en santé, a été officiellement lancée il y a quelques semaines. Elle contribuera notamment à poursuivre et amplifier les travaux visant à accélérer l'accès aux innovations et s'attachera à animer et stimuler l'écosystème de l'innovation en région.

FRANCE 2030 : 1 MD€ POUR RELANCER ET CONSOLIDER LA POLITIQUE DE SITE DE RECHERCHE EN SANTE



Disposer d'une recherche biomédicale d'excellence est un prérequis essentiel pour alimenter un flot continu d'innovations en santé. La France dispose déjà aujourd'hui d'une recherche biomédicale performante portée, notamment par ses organismes et ses universités.

Cependant, la recherche française en santé souffre encore trop souvent d'un clivage entre la recherche et le soin, à l'heure où le développement de la médecine personnalisée nécessite des aller-retours entre la paillasse et le lit du patient, ainsi qu'entre acteurs académiques et industriels. Alors que les développements technologiques sont très souvent le moteur des grandes avancées scientifiques, la recherche biomédicale fait également face à un défaut d'investissement dans les infrastructures de recherche à disposition des équipes académiques et des biotechs. Enfin, elle rencontre encore des difficultés pour inciter les jeunes talents à réaliser leur carrière en France.

Le Gouvernement a décidé de consacrer 1 Md€ pour relancer et consolider la politique de site de recherche en santé. L'appel à manifestation d'intérêt sélectif « Biocluster », doté de 300 M€, en est une des actions phares, en visant à faire émerger des bioclusters (regroupement de laboratoires, de centres de recherche, de centres de soins et d'entreprises travaillant dans le domaine de la santé) de dimension mondiale.

Les Biocluster complètent les efforts du gouvernement pour structurer et accélérer la recherche et le développement d'innovation médicales issues de la communautés scientifique et médicale hospitalouniversitaire françaises. Ainsi, les bioclusters seront complétés par des centres d'excellence hospitalouniversitaires (IHU) dont la sélection est en cours (300M€ prévus pour 6 nouveaux IHU). D'autre part, avec le plan France 2030, le gouvernement entend également financer des projets de recherche ambitieux avec le lancement d'une nouvelle vague de projet RHU d'ici la fin de l'année et qui seront sélectionnés au printemps 2023 (160M€ prévus).

UN DISPOSITIF SÉLÈCTIF POUR FAIRE EMERGER DES BIOCLUSTERS DE DIMENSION MONDIALE

Inspiré du Biocluster de Boston (Massachusetts, USA), ces bioclusters, futurs pôles d'excellence regroupant les entreprises, le soin, la recherche et l'innovation de rupture, devront avoir pour ambition de transformer le paysage de la recherche biomédicale française. Ce regroupement de compétences sur un même territoire sera une force d'attractivité pour l'installation d'industriels de santé d'envergure internationale, créant ainsi un cercle vertueux d'attractivité des talents académiques et des industries de pointe, en :

- Augmentant la capacité française de recherche;
- Développant et en produisant des produits de santé innovants autour d'une thématique prioritaire en santé publique, de manière à acquérir puis de consolider une renommée mondiale à même de pérenniser ces activités;
- Rassemblant, sur un même territoire, et sur une période longue, les meilleures compétences académiques de recherche, de formation et de soins d'une part, et les grands industriels de santé, les acteurs du secteur des biotechnologies et les investisseurs d'autre part.

Ces connexions rapprochées entre acteurs académiques et industriels permettront d'accélérer le développement de solutions industrielles innovantes à ces problématiques de santé publique tout en favorisant le développement économique du territoire et de la France.



Opéré par l'Agence nationale de la Recherche, la première relève de l'appel à manifestation d'intérêt, a permis de sélectionner un premier lauréat : **Paris Saclay Cancer Cluster.**

PARIS SACLAY CANCER CLUSTER : PREMIER BIOCLUSTER POUR ACCÉLÉRER LA LUTTE CONTRE LES CANCERS

A l'occasion du premier comité de suivi de la stratégie décennale de lutte contre les cancers qui s'est tenu ce lundi 5 décembre sous l'égide de la Première Ministre, le premier lauréat de l'AMI Blocluster a été dévoilé : le Paris Saclay Cancer Cluster (PSCC)

Ce premier Biocluster aura pour objectif de catalyser le développement d'un véritable écosystème d'innovation à grande échelle en rassemblant les acteurs clés de l'innovation oncologique au sein d'un site unique situé à Villejuif. Ses objectifs stratégiques sont de :

- contribuer à guérir et à améliorer la qualité de vie de plus de 500 000 personnes par an dans le monde, en améliorant la prévention, le diagnostic, le traitement et le suivi,
- avoir un impact économique positif pour la France et rétablir la souveraineté thérapeutique française en relocalisant les capacités de R&D pour les nouvelles thérapies contre le cancer, les technologies diagnostiques et les dispositifs médicaux.

L'Etat apportera un soutien financier de France 2030 pour une durée de 10 ans. Ce financement sera conditionné à la réalisation effective du projet en particulier à la réalisation des engagements financiers ou des apports des fondateurs ou partenaires, ainsi qu'au respect des engagements contractuels en matière de suivi et d'évaluation. Par ailleurs, les apports et cofinancements devront être supérieurs à la subvention utilisée à un horizon de 5 ans après le démarrage du projet.

Aujourd'hui, ce sont plus de 48 équipes de recherche en oncologie et plus de 31 start-ups qui travaillent déjà sur le plateau de Villejuif. Pour abriter le biocluster PSCC, des infrastructures (surface de 100 000 m2) sont en cours de construction à Villejuif, à proximité directe des acteurs du soin, de la recherche, du financement et des industriels.

L'association PSCC a été fondée par Gustave Roussy (GR), l'INSERM, l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), Sanofi et l'Université Paris-Saclay (UPSaclay), acteurs clés du domaine formant un consortium unique. Ces fondateurs s'associent à des organisations majeures en oncologie (dont UNICANCER, Institut Curie, les Hôpitaux publics de Paris - AP-HP) ainsi que des entreprises pharmaceutiques (Servier, Novartis, Pierre Fabre, AMGEN, IPSEN, Innate Pharma, etc) pour construire un pôle oncologique de premier plan au niveau mondial.

Il attirera les chercheurs mais aussi les entreprises et les entrepreneurs les plus ambitieux sur un même territoire, les aidant à accélérer leurs projets stratégiques en leur fournissant les compétences, les services et les infrastructures nécessaires au développement d'une "médecine de précision" pour tous et au développement de la prochaine génération de traitements oncologiques de pointe, issus de la recherche française.

L'ensemble des membres fondateurs et partenaires clés apportent une expertise importante au service des différentes entreprises. Ainsi parmi les 5 fondateurs, le temps passé par des experts à accompagner et conseiller les différents porteurs de projets membres du cluster a été estimé à 25



millions d'euros sur 10 ans. Le niveau d'excellence des fondateurs et partenaires clés fait de ce cluster un acteur majeur du développement en oncologie au niveau européen et mondial. En plus de cette expertise, Sanofi s'est engagé à participer à hauteur de 50 millions d'euros pour permettre le lancement du cluster sur les prochaines années. Ainsi, les plus grands acteurs de l'oncologie en France unissent leurs forces pour accélérer l'innovation contre le cancer, au bénéfice du patient. Rapidement, ces premiers apports seront complétés par le soutien plus large de l'écosystème – cotisations, dons et la facturation des services aux entreprises par les plateformes permettant de récolter plusieurs centaines de millions d'euros supplémentaires pour le développement de nouvelles thérapies contre le cancer. Plusieurs grands laboratoires, start-up et biotech, hôpitaux et investisseurs ont déjà exprimés leur intérêt pour l'initiative.

Proche des cliniciens et des patients, le PSCC constitue un partenariat public/privé unique en son genre que ce soit sur le plan de sa stratégie scientifique (projets de recherche translationnelle public-privé), son champ d'action (maturation de projets industriels) ou ses services (point d'entrée unique permettant d'accéder aux installations et services proposés).

UNE SECONDE VAGUE LANCÉE

La seconde vague de l'AMI « Biocluster » est lancée ce jour. Elle va permettre aux candidats non retenus sur la première vague de revoir leur projet et à des nouveaux projets de se déclarer.

Plusieurs points d'attention sont portés sur :

- Les innovations sous-jacentes et l'expertise des équipes
- Le plan financier et l'analyse concurrentielle
- La présence de jalons et d'indicateurs de performance à horizon 3, 5 et 10 ans
- Les informations sur la structure managériale et la gouvernance
- L'analyse concurrentielle
- Le cas échéant, les analyses de risque
- La description des partenaires, notamment industriels

Le cahier des charges est disponible sur le site de l'Agence nationale de la recherche (ANR), opérateur de l'Etat pour cet AMI : https://anr.fr/Bioclusters-2022.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 16 février 2023.

Contacts presse

Cabinet Premier ministre - communication@pm.gouv.fr



Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence nationale de la recherche (ANR) - Katel.lefloch@agencerecherche.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ Traduit une double ambition: transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur : https://www.gouvernement.fr/france-2030 | @SGPI_avenir

À propos de l'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets.

